

**Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique**  
**Université ABOU BEKR BELKAID**  
**Faculté de médecine de TLEMCEM**  
**Département de Pharmacie**



**CONVENTION DE STAGE PROFESSIONNEL DES  
ETUDIANTS EN PHARMACIE AU  
SEIN D'UNE OFFICINE PHARMACEUTIQUE**

**Année universitaire 2022/2023**

## Article 1 : Les parties

La présente convention de :

### **STAGE EN PHARMACIE D'OFFICINE POUR LES ETUDIANTS EN PHARMACIE**

Est signée entre les parties dénommées suivantes :

#### **1. Le pharmacien d'officine maitre de stage :**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

N° d'inscription à l'Ordre : [ ][ ][ ][ ][ ][ ]

Année d'obtention de la décision d'ouverture de l'officine le : [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ]

Numéro de la décision d'ouverture de l'officine \_\_\_\_\_

Dénomination de l'officine : PHARMACIE \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Tel : + [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ] Fax : + [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ]

Courriel : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

#### **2. Université ABOU BEKR BELKAID TLEMCEN FACULTE DE MEDECINE Dr Benzerdjeb Benaouda Département de pharmacie**

12 rue HAMRI Ahmed, B.P 123, Tlemcen

Standard : +213 (0) 43 20.68.18 / 43 20.64.59

Fax : +213 (0) 43 20.29.80 / e-mail : fac\_medecine@mail.univ-tlemcen.dz

#### **3. L'étudiant stagiaire (Pharmacie), Faculté de médecine de l'université d'ABOUBEKR BELKAID DE TLEMCEN:**

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code postal : [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ]

Nationalité : \_\_\_\_\_

Tel : + [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ]

Courriel : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Date de naissance : [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ]

N° Carte d'étudiant : [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ]

Année d'étude \_\_\_\_\_

Assurance de l'étudiant :

Compagnie : \_\_\_\_\_

Police N° : [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ] [ ][ ]

## **Il est convenu entre les parties ce qui suit :**

### **Article 2 : Objectifs du stage**

L'objectif du stage est de :

- Pratiquer et d'actualiser les acquis théoriques enseignés durant le cursus de la formation en milieu professionnel.
- Faire participer l'étudiant dans les différentes tâches d'exercice en officine :
  - La présentation et la formation sur la répartition des médicaments au sein de l'officine, l'utilisation de la documentation, des logiciels informatiques, et des différentes conventions signées avec les différents organismes pour la dispensation des médicaments dans le cadre du tiers payant.
  - L'approvisionnement, la réception, la vérification, l'agencement et la gestion des stocks des médicaments.
  - La gestion des produits périmés.
  - L'analyse, la délivrance des ordonnances, le conseil officinal et la prise en charge des malades.
  - Les pratiques de préparations magistrales et officinales selon les bonnes pratiques de préparations (dans les officines qui assurent des préparations).
  - Les démarches de dispensation des médicaments psychotropes et produits morphiniques.
  - Initier l'étudiant à la gestion comptable et financière d'une officine.
  - Montrer à l'étudiant les bonnes démarches, décisions professionnelles, ainsi que le secret professionnel conformément au code de déontologie médicale.

### **Article 3 : Lieu et durée du stage**

Les stages sont effectués dans une officine pharmaceutique, appartenant au pharmacien ayant signé la présente convention avec la faculté de Médecine de Tlemcen (département de Pharmacie). Le pharmacien d'officine jouera le rôle du maître de stage.

La durée du stage est fixée par le pharmacien maître de stage (*l'article 7*)

## **Article 4 : Les critères du maitre de stage**

Un maitre de stage signant cette convention doit présenter les critères suivants :

- Être titulaire d'une pharmacie d'officine ayant une expérience de 5 ans au minimum.
- Être inscrit sur la liste du conseil de l'ordre régional.

## **Article 5 : Engagements et devoirs des parties**

### **1. Maitre de stage :**

Le maitre de stage s'engage à :

- Respecter les closes de la convention.
- Mettre à la disposition de l'étudiant tous les moyens afin de réussir la mission du stage.
- Assurer en personne la formation de l'étudiant. Par défaut, son pharmacien assistant peut le remplacer sous l'entière responsabilité du pharmacien ayant signé cette convention.
- Ne pas considérer son étudiant stagiaire comme un employé au sein de son officine.
- Évaluer l'étudiant d'une manière objective tout en respectant les étapes et les modalités de contrôle établies sur la fiche d'évaluation fournis par la Faculté de Médecine de Tlemcen.
- Informer la faculté en cas de problèmes et de difficultés.

### **2. La faculté :**

La faculté de Médecine s'engage à :

- Établir une affectation qui précise le lieu et la période du stage, destinée à l'étudiant et au maitre de stage.
- Prendre en charge l'étudiant stagiaire par une couverture d'assurance maladie.
- Établir au maitre de stage une attestation de participation à la formation à la fin de l'année universitaire.

### **3. L'étudiant stagiaire :**

L'étudiant s'engage à :

- Être discipliné et respecter le règlement intérieur de l'officine.
- Suivre toutes les directives du maitre de stage.
- Être tenu par le secret professionnel et respecter les exigences de confidentialité du lieu de stage.
- Ne conserver, emporter, ou prendre copie d'aucun document ou logiciel appartenant à l'organisme d'accueil sauf accord de ce dernier.
- Accepter d'être évalué par son maitre de stage.

#### 4. La faculté et le maitre de stage :

- La faculté de Médecine de Tlemcen et le maitre de stage veillent à échanger les informations nécessaires avant, pendant et après la période du stage.

#### 5. Assurance en responsabilité civile :

- L'établissement d'accueil s'engage à prendre en charge l'assurance en responsabilité civile de l'étudiant stagiaire : oui :  non :
- Si non, l'étudiant stagiaire doit prendre une assurance en responsabilité civile.

### Article 6 : Fautes professionnelles

- Le maitre de stage doit veiller et accompagner le stagiaire ; aucune faute professionnelle ne pourra lui être imputée.

### Article 7 : Période et emploi du temps du stage

- Le stage doit être effectué en dehors des horaires des cours, des travaux dirigés et des travaux pratiques.

Période du stage : du...../...../ 2022 au ...../...../ 2023

### Article 8 : Durée et Validité de la convention

- Une fois signée, la présente convention est valide pour la période de stage définie par la fiche d'affectation.
- Tout nouveau recrutement de stagiaire par le maitre de stage fera l'objet de signature d'une nouvelle convention.

#### SIGNATURES DES DIFFERENTES PARTIES

Fait à Tlemcen le : .....

**Le doyen de la faculté de médecine**

**Le Pharmacien d'officine Maitre de stage**

**L'étudiant Stagiaire**